

Le 5 décembre 2019

PAS DE HASARD POUR MA
RETRAITE
JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI



VOUS NE CONNAÎTEZ VOS GAINS QU'À 62 ANS - VOUS NE CONNAÎTEZ VO

Le droit à une retraite pour les salariés, Dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement : C'est possible !

Depuis 1945 et jusqu'aux années 80, notre système de retraite s'est construit sur des valeurs de progrès, de solidarité, de démocratie et de transformation sociale.

La retraite a permis de réduire massivement la pauvreté chez les retraités et d'assurer un niveau de vie moyen relativement proche de celui des actifs.

Les dernières réformes ont inversé cette (r)évolution. La succession des lois et accords sur la retraite (régime général, régimes spéciaux et complémentaires) ont creusé les inégalités, rendant les retraités (et donc les salariés) toujours plus précaires, notamment les femmes.

Le projet du gouvernement aujourd'hui : le système par points « pour chaque euro cotisé, le même droit à la retraite », sans valider les années de chômage, de parentalité, de maladie...

Les retraites ne devraient pas dépasser 14 % du PIB, le point serait donc fluctuant. Plus il aurait des retraités, plus le montant des retraites serait bas. Y compris pour les retraites actuelles qui pourraient baisser. Il serait impossible, à l'avance, de calculer le montant de sa retraite... Bien que l'âge légal ne serait pas repoussé, les salariés se verraient contraint de repousser leur départ en retraite pour bénéficier d'une hypothétique surcote.

Conquérir un haut niveau de droits à la retraite nécessite :

- Une meilleure répartition des richesses (Les richesses sont exclusivement créées par le travail) : par l'égalité Femmes/Hommes par la hausse des salaires, l'arrêt des exonérations patronales, en taxant les revenus financiers...
- De renouveler le contrat entre les générations, garantissant, le droit à une retraite pour tous les salariés dès 60 ans, avec un revenu de remplacement minimum de 75 % (en aucun cas inférieur au SMIC),
- L'évolution de la pension doit être indexée sur le salaire moyen ;
- Un droit à départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants doit être reconnu dans tous les régimes ;
- Un retour à une gestion démocratique du système de retraite et des régimes qui le constituent.

La qualité de la vie en retraite dépend de la qualité de la vie au travail

Le droit à la retraite doit être solidement articulé au droit au travail et au salaire.

Il est donc en lien étroit avec :

- notre revendication d'une sécurité sociale professionnelle (visant à garantir des droits individuels et collectifs à tous les salariés y compris quand ils ne sont pas en exercice dans un emploi: privés d'emplois, formation...).
- l'égalité professionnelle femmes/hommes,
- la création d'emplois,
- la hausse des salaires,
- la santé et le bien-être au travail.

Dans chaque entreprise et administration, les revendications et les luttes pour l'emploi, de meilleures conditions et organisation du travail, l'égalité professionnelle, l'augmentation des salaires... contribuent elles aussi, comme la revendication pour une meilleure retraite, au changement de société auquel aspire une majorité de salariés et citoyens.

C'est en portant nos revendications dans l'entreprises et services, en les liants aux mots d'ordre nationaux, que nous réussirons la convergence des luttes attendues par tous.

La retraite fait partie de notre salaire : nous travaillons, nous produisons, nous décidons !

Dans le cadre de l'appel intersyndicale
CGT, CNT, CNT SO, FO, FSU, Solidaires, et les organisations de jeunesse

Jeudi 5 Décembre 2019

Appel à la grève Appel à manifester

Lyon, 10h30 Manufacture des Tabacs
en direction de la Place Bellecour

Villefranche, 16h - Place du Promenoir



Comment faire grève : renseignement sur le site de l'UDCGT69 : ud69.cgt.fr

Pour tout renseignement complémentaire,
rendez vous sur www.cgt.fr ou sur www.ud69.cgt.fr



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise : Tél. :

Mail :

Bulletin à remettre à un militant ou à renvoyer à : UD CGT du Rhône, 215 cours Lafayette,
69006 Lyon - Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - ud69@cgt.fr